



CHAPITRE 4

Le bassin de Lacq

La vocation industrielle du bassin de Lacq est directement liée à la découverte et à l'exploitation du gisement de gaz naturel en 1951.

Aujourd'hui, face à l'épuisement de ce gisement, une vaste opération de reconversion industrielle, le projet « Lacq Cluster Chimie 2030 », a été entreprise afin de transformer le site en complexe chimique et de recherche, pérennisant ainsi l'activité économique et l'emploi dans le bassin de Lacq.

Le bassin de Lacq constitue un véritable poumon économique pour la région, mais est aussi une zone exposée aux risques.



Bassin de Lacq : impact des activités et risques technologiques

L'existence du bassin de Lacq est directement liée à la découverte et à l'exploitation du gisement de gaz naturel en 1951, par la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (SNPA) reprise par la société Elf, elle-même reprise par le groupe Total. Complexe industriel centré au départ sur le gaz, il s'est diversifié pour devenir aujourd'hui un pôle industriel majeur dans différents domaines.

Le bassin de Lacq est composé de quatre plates-formes industrielles :

- celle de Pardiès, qui compte deux installations classées pour la protection de l'environnement Seveso seuil haut (ICPE AS) : Yara et Air Liquide ;
- celle de Mourenx, qui compte six ICPE AS : Arkema, Lubrizol, Chimex, Finorga, Cerexagri, Arysta LifeScience, et deux installations Seveso seuil bas : SBS et Speichim ;
- celle de Lacq qui compte cinq ICPE AS : Abengoa, Arkema, Sobegal, Triadis, Toray ;
- et enfin celle de Mont avec une ICPE AS : Arkema.

Par ailleurs, 3 sites Seveso seuil bas sont implantés à proximité de ces plates-formes.

Ce secteur emploie de façon directe environ 8 000 salariés (4 000 pour les donneurs d'ordre, 4 000 pour la sous-traitance).

4 pôles chimiques du bassin du Lacq

> Les plates-formes de Lacq (224 hectares) et de Mont (100 hectares)

La plate-forme de Lacq est née de la mise en service en 1957 de l'usine de Lacq destinée au traitement du gaz brut produit localement. En 1962, une nouvelle plate-forme située sur la commune de Mont est créée par les sociétés Ethylène-Plastique et Aquitaine Organico pour la production de polyéthylène et de polystyrène.

La fin d'exploitation du gaz par Total Exploration Production France (TEPF), filiale de Total (fin 2013), a été anticipée pour maintenir l'approvisionnement en soufre (le gaz naturel en est naturellement chargé) pour Arkema dont l'activité de chimie du soufre est très structurante pour tout le bassin d'emploi.

Ces deux plates-formes comprennent actuellement 6 sites Seveso seuil haut, notamment celui de Toray dont la construction est achevée depuis le premier semestre 2014.

> La plate-forme de Pardiès (300 hectares)

La plate-forme fut créée en 1960 avec l'usine d'aluminium de la société Péchiney (ensuite fermée en 1992), et plusieurs entreprises chimiques (Azolacq, Méthanolacq, Acétalacq, Vinylacq) exploitant le méthane produit localement.

La fermeture d'Acetex Chimie, groupe Celanese, a occasionné en 2009 la perte de 400 emplois directs. Néanmoins, les sites voisins et interdépendants de Yara et d'Air Liquide (Seveso seuil haut) ont su se maintenir, après de multiples adaptations techniques et organisationnelles à la suite du départ de leur partenaire industriel.

> La plate-forme de Mourenx (64 hectares)

La plate-forme chimique de Mourenx a été créée en 1975. Elle accueille actuellement 8 unités de chimie fine dont 6 sites Seveso seuil haut et 2 sites Seveso seuil bas. Son activité est centrée sur la chimie de spécialités.

Économie circulaire et concertation

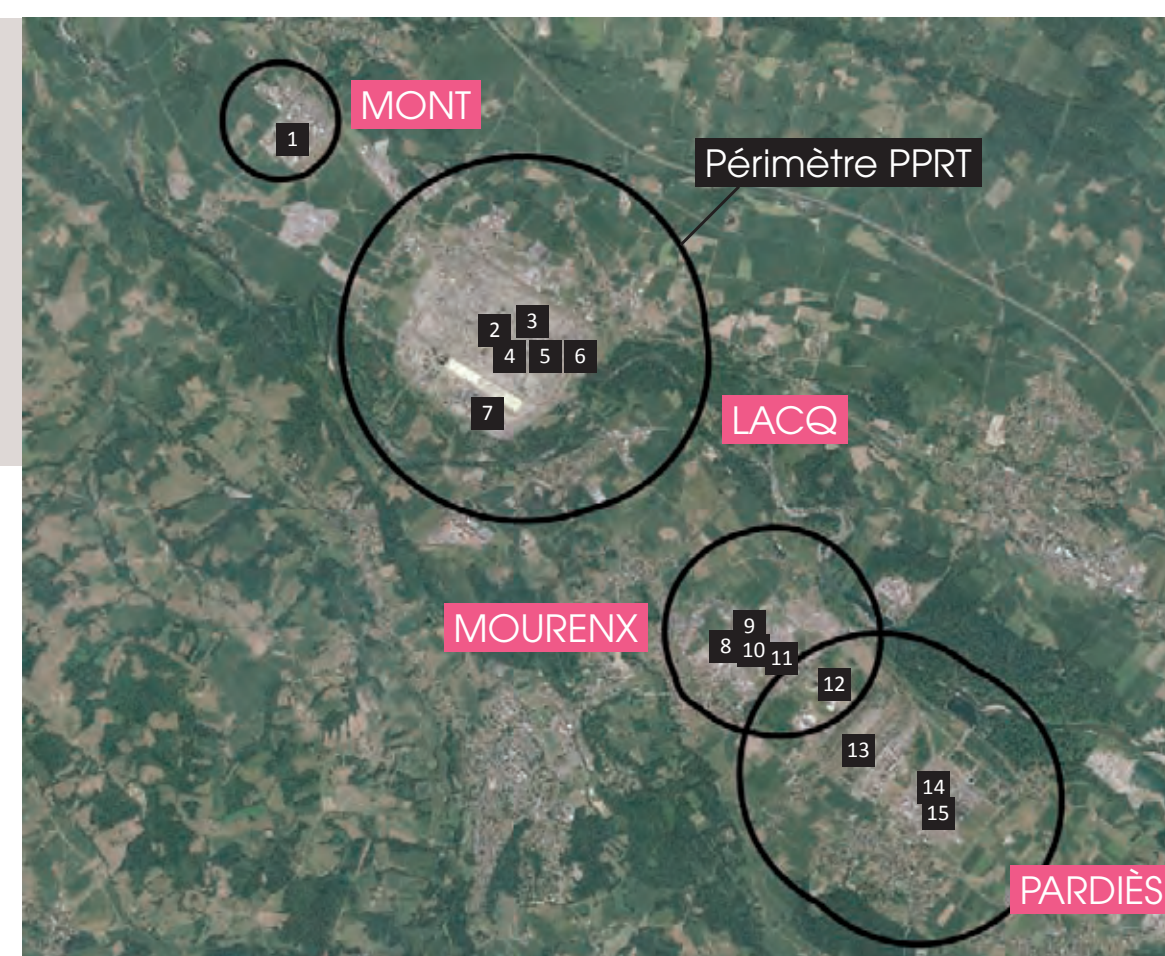
Au-delà des 14 exploitants de sites Seveso seuil haut des 5 sites Seveso seuil bas et des autres activités industrielles qui y sont implantées, un acteur important est la Société Béarnaise de Gestion Industrielle (SOBEGI) qui assure la gestion des utilités (réseaux de production et de distribution de vapeur, électricité, air comprimé) et des services mutualisés (service de secours incendie, traitement des effluents et des déchets notamment).

Plus généralement, ces plates-formes se caractérisent par des échanges de matières premières entre unités de production,

par des unités industrielles assurant des services mutualisés pour la fourniture d'énergie, le traitement d'effluents ou de déchets, mais aussi par des schémas partagés de gestion de la sécurité, voire des moyens communs.

Les principes d'une économie circulaire prévalent sur le bassin : écologie industrielle, circuits courts d'approvisionnement en matière et de traitement d'effluents et de déchets, dans une logique économique, mais aussi d'efficacité des moyens qui permet de maîtriser les risques et les impacts. Les enjeux liés aux risques technologiques demeurent cependant forts et l'interdépendance, qui est un atout, peut s'avérer une faiblesse lorsqu'un des acteurs quitte le territoire.

Il existe également sur le bassin de Lacq un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI) que la DREAL anime pour le compte du préfet qui le préside. Cette instance de concertation a vu son activité se développer à partir de 2010, l'ampleur des évolutions industrielles sur le bassin appelant naturellement des questions pour lesquelles le SPPPI constitue le bon cadre d'échanges. Il existe aussi un comité local d'information et de concertation (CLIC) pour le bassin, plus spécifiquement dédié aux questions de risques accidentels.



Périmètres des PPRT sur le bassin de Lacq

1. Arkema Mont
2. Sobegi OP Systèmes
3. Toray
4. Arkema Lacq
5. Sobegal
6. Triadis
7. Abengoa
8. Chimex
9. Lubrizol
10. Arkema Mourenx
11. Cerexagri
12. Novasep
13. Arysta
14. Yara
15. Air liquide

Les risques technologiques relevés sur les 4 pôles chimiques

Sur plus de 50 années d'exploitation d'usines à risques, aucun accident majeur, c'est-à-dire ayant eu des conséquences pour la santé des personnes à l'extérieur des plates-formes chimiques, n'a été relevé. La culture du risque correspond donc à une réalité quantifiable. L'exercice d'évaluation des risques accidentels touche à sa fin et a nécessité une révision d'ensemble des études de dangers, ce qui sur un bassin industriel aussi complexe a été long. Il en

résulte cependant une vision actualisée des risques et la possibilité de mettre en place des outils de gestion tels que les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et les plans particuliers d'intervention (PPI).

> Le PPRT de Mourenx (périmètre d'environ 1 300 mètres)

Ce PPRT a été approuvé mi-2012. Il a permis de libérer des parties non négligeables du territoire où, compte tenu de la nature des risques, était appliqué un principe d'interdiction ou tout au moins de limitation des constructions neuves.

Il s'accompagne, cependant, de règles constructives nouvelles tant pour les bâtiments futurs que pour les bâtiments d'activités ou les établissements recevant du public (ERP) existants. Les prescriptions du PPRT ont conduit à des mesures foncières pour une habitation.

> Le PPRT de Pardiès (périmètre d'environ 1 100 mètres)

Le PPRT de Pardiès était initialement commun avec celui de la plate-forme de Mourenx. L'annonce de la fermeture d'Acetex Chimie en mars 2009 a remis en question l'équilibre économique de la plate-forme de Pardiès, qui accueille deux autres établissements relevant du classement Seveso seuil haut. Ces deux établissements, Sogif, filiale de Air Liquide, et Yara ont par la suite réduit leur activité : réduction de la capacité de production pour Sogif et arrêt de la fabrication d'ammoniac pour Yara. Dans ce contexte les aléas technologiques ont été réexaminés par chacun des deux exploitants encore présents.

Les contraintes foncières et économiques découlant de ce PPRT étant très élevées, des mesures techniques supplémentaires permettant de les réduire ont été proposées par Yara et validées par la DREAL. Co-financées par l'État et par

les collectivités (la convention de financement a été signée le 29 juillet 2014), ces mesures permettront aussi d'offrir la possibilité de développer des activités industrielles sur des zones de friches industrielles autour des deux sites existants. Le PPRT est en cours d'instruction sur cette base. Il pourrait être approuvé au premier trimestre 2015.

> Le PPRT de Lacq/Mont (périmètre d'environ 1 600 mètres)

Ce PPRT a été approuvé le 6 mai 2014. En termes d'aléas, il s'est appuyé sur une situation industrielle intégrant les multiples évolutions d'installations survenues jusqu'à fin 2013 et celles qui sont programmées en 2014. Il permettra de réserver le développement futur de la plate-forme chimique de Lacq aux activités industrielles qui lui sont étroitement liées, tout en maîtrisant l'urbanisation de nouveaux espaces situés en dehors de la plate-forme afin de maîtriser l'accroissement de la population exposée aux risques industriels. Les prescriptions du PPRT conduiront à des mesures foncières pour deux habitations.



Compréhension globale de l'impact des activités sur l'environnement

Une étude des risques sanitaires résultant des rejets atmosphériques a été menée sur l'ensemble du bassin en 2007. Cette étude a été révisée en 2013 en intégrant les perspectives de rejets en 2014, y compris de nouveaux projets, et a été présentée aux parties prenantes. Elle permet de conclure au caractère non préoccupant des rejets atmosphériques actuels. La DREAL doit cependant s'assurer que les rejets réels sont conformes aux hypothèses prises pour aboutir à ce résultat.

Les effluents industriels biodégradables sont traités par une station d'épuration industrielle commune aux plates-formes de Lacq, Mont et Mourenx. Cette station est exploitée par la société Sobegi Environnement. Les actions demandées par la DREAL, visant la recherche de substances dangereuses dans l'eau, tout comme l'analyse des paramètres de rejets physico-chimiques, ont permis de vérifier que les niveaux des rejets, réels et autorisés, de la station dans le gave de Pau ne compromettent pas l'objectif de bon état écologique de ce cours d'eau.

Un autre sujet commun aux plates-formes concerne l'injection dans les structures géologiques profondes (Crétacé 4000) de certains effluents liquides produits sur le bassin. Historiquement, les effluents liquides des usines de Lacq contenant des composés soufrés toxiques étaient réinjectés avec les eaux de gisements récupérées lors de l'exploitation des hydrocarbures. Actuellement, les industriels des plates-formes de Lacq et de Mourenx ont, par une autorisation d'injection délivrée à TEPF, accès à cette possibilité d'injection en sous-sol à 4 500 mètres de profondeur. Cette opération est réservée aux effluents non biodégradables et qui, dans certain cas, sont toxiques. L'article 84 de la loi du 30 juillet 2003 relative aux risques technologiques a créé un cadre législatif spécifique qui porte exclusivement sur les rejets industriels dans le Crétacé 4000.



Les études menées par TEPF, exploitant minier qui injecte ces effluents pour le compte de leurs producteurs et expertisées par le BRGM, ont montré que l'injection n'a pas d'effet mesurable sur les milieux naturels (y compris la roche réservoir) ou sur la ressource minière. Cependant, cette opération ne faisant pas partie des meilleures techniques de traitement des effluents, elle doit être périodiquement réexaminée au regard d'éventuelles possibilités alternatives.

À la demande de la DREAL, une étude a été engagée et pilotée par une filiale du groupe Total pour évaluer les alternatives possibles. Elle a montré que certains flux pouvaient être réduits mais pas tous, de sorte que l'injection reste aujourd'hui nécessaire.

Enfin, la pollution des sols, voire des nappes, liée à l'activité industrielle passée, mais résultant aussi d'incidents de déversement, est un enjeu commun à toutes les plates-formes, qui est traité au cas par cas, en fonction des possibilités de dépollution et des impacts.

La connaissance et la gestion des enjeux, dans leur ensemble, en matière de risques technologiques, accidentels et chroniques, permet tout à la fois d'améliorer la situation des sites existants et de se doter d'outils permettant de faciliter l'intégration de nouvelles activités.

Les enjeux spécifiques à chaque plate-forme du bassin industriel

> Sur les plates-formes de Lacq et de Mont

L'un des enjeux majeurs en matière de réduction des nuisances concerne la maîtrise et la réduction des rejets de SO₂ notamment par Arkema Lacq. Un « avis motivé » avait été transmis en 2007 par la Commission européenne concernant des dépassements des valeurs limites horaires et journalières pour les concentrations d'anhydride sulfureux enregistrées en 2005. Depuis, ce sujet complexe fait l'objet d'une attention particulière et le niveau des rejets est suffisamment maîtrisé pour éviter de dépasser les quotas fixés par la Commission européenne.

La mise en place en 2012 d'une unité de traitement des émissions atmosphériques (OP Systèmes), couplée à la mise en service en 2013 de nouvelles unités de traitement du gaz brut conduit, sauf incident, à des niveaux de rejets de SO₂ désormais nettement plus faibles : 250 000 tonnes par an dans les années 1970, environ 4 000 tonnes en 2012 et moins de 2 000 tonnes en 2014, ce qui ne constitue pas encore le plus bas niveau pouvant être atteint. La DREAL sera vigilante sur le niveau des rejets chroniques et incidentels et leur impact.

De même, la parfaite maîtrise des rejets de tétrachlorure de carbone par le site Arkema de Mont constitue un point de vigilance tout particulier pour la DREAL, tout comme la production en sécurité de nanotubes de carbone, au sein d'un des plus importants pilotes industriels en Europe.

Enfin, la maîtrise des rejets de matières en suspension constitue un enjeu vis-à-vis du gave de Pau, au niveau de l'exutoire des rejets.

> Sur la plate-forme de Mourenx

Sur la plate-forme de Mourenx, les enjeux environnementaux concernent le traitement d'une pollution historique remontant à une quinzaine d'années, qui paraît avoir des répercussions sur des puits de particuliers à Os Marsillon (à 1 km). Les impacts sont faibles, mais ont justifié le maintien des mesures de restriction des usages de l'eau et, à la demande du maire d'Os Marsillon, des réunions de point de situation avec le conseil municipal et les riverains ont lieu annuellement depuis juillet 2010. Des études de diagnostic de sols ont été réalisées par les industriels de la plate-forme de Mourenx.

Pour l'heure, elles ne les conduisent pas à identifier la nécessité ou la possibilité de mener des opérations de dépollution, point sur lequel la DREAL devra statuer.

> Sur la plate-forme de Pardiès

L'enjeu majeur de la plate-forme, en matière de réduction des nuisances, est constitué par la dépollution des terrains d'Acetex Chimie afin de leur rendre un usage industriel. Il en est de même pour les terrains de Rio Tinto. Ces parcelles de 150 hectares cumulés sont précieuses en vue d'éventuels projets de développement industriel, permis par ailleurs par le projet de PPRT.

Les activités minières : un enjeu de développement durable

La réduction de la production de gaz par le gisement de Lacq, exploité à 97 % de la ressource mobilisable, ainsi que le vieillissement des installations de traitement de gaz ont amené TEPF à décider l'arrêt de la production commerciale. Afin de permettre la poursuite de la production de gaz après le 31 décembre 2013 et d'en tirer l'hydrogène sulfuré (H₂S) nécessaire à la poursuite de l'activité d'Arkema (chimie du soufre ou thiochimie), TEPF, Sobegi et Arkema ont initié la conduite d'un projet industriel dénommé Lacq Cluster Chimie 2030. Ce projet de 154 millions d'euros a démarré fin 2013 et a mobilisé la DREAL sur quatre procédures réglementaires différentes.



Cette option permet de poursuivre la valorisation locale d'une richesse du sous-sol, pour la matière première qu'elle apporte et à des fins énergétiques.

Parallèlement, considérant que les actifs de Lacq devaient être cédés, TEPF a déposé conjointement avec l'entreprise Geopetrol une demande de mutation des concessions de Lacq et Lacq Nord visant à ce que cette dernière devienne producteur de gaz et fournisse Sobegi pour assurer la séparation du méthane et de l'H₂S vendu à Arkema. Cela implique une procédure de mutation de titre minier, instruite par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et par la DREAL. Le changement d'exploitant pour l'injection en C4000 qui accompagne cette procédure est soumis à accord du préfet après avis du Conseil supérieur de prévention des risques technologiques (CSPRT).

Ainsi, la prise en main par Geopetrol de la production de gaz et de l'injection en C4000 est soumise, par deux procédures distinctes, à l'accord de l'État. Le maintien de fourniture de gaz H₂S et de l'injection d'effluents industriels en C4000 apparaissent comme des éléments indissociables de la pérennité d'une partie, voire de l'ensemble du bassin industriel de Lacq. C'est pourquoi la demande de mutation des titres miniers de Lacq et Lacq Nord au bénéfice de Geopetrol doit s'analyser avec la plus grande rigueur. Si celle-ci devient effective, la DREAL sera très vigilante au respect des règles d'exploitation.

Enfin, la réhabilitation des sites miniers de TEPF implique de nombreuses procédures d'arrêt de travaux miniers, qui sont également mobilisatrices pour la DREAL. TEPF poursuit son programme de bouchage de puits, de démantèlement

des installations de surface et de réhabilitation des terrains, avec comme objectif de l'avoir mené à bien fin 2018. Au total, 20 puits sont à boucher d'ici début 2016. D'ici fin 2018, une centaine de dossiers d'arrêt de travaux miniers sont prévus.

La DREAL instruit les dossiers d'arrêt de travaux miniers, pour le préfet de département, et les dossiers de renonciation aux concessions, pour la Direction générale de l'énergie et du climat, au titre du code minier. La sortie de la police des mines est actée par des arrêtés préfectoraux qui encadrent les travaux prévus, puis qui constatent la réalisation des travaux et des mesures prescrites.

La poursuite de l'activité minière à Lacq, avec une réorientation de l'exploitation de la ressource, et les mesures requises de réhabilitation des sols pollués, ont donné de nouvelles perspectives à l'activité du bassin de Lacq et contribué à des décisions d'implantations industrielles majeures. Ainsi Toray met actuellement en service une usine de production de polyacrylonitrile à Lacq (PAN – matière intermédiaire nécessaire à la production de fibres de carbone) très structurante pour le bassin. Les dossiers, pour la dépollution des terrains par TEPF et pour la construction d'une nouvelle usine, ont fortement mobilisé la DREAL, qui sera attentive aux conditions de mise en service puis d'exploitation de ce nouveau site de production chimique.

Par ailleurs, Biolacq a démarré le 23 juillet 2014, la construction d'une chaudière biomasse qui favorisera le mix énergétique sur la plate-forme de Lacq.